

26/05/2016



Lors de sa séance plénière du 24 mai 2016, le Sénat a clairement réaffirmé son soutien aux auteurs des arts visuels et aux agences photos en adoptant, l'article 10 quater du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Lors de sa séance plénière du 24 mai 2016, le Sénat a clairement réaffirmé son soutien aux auteurs des arts visuels et aux agences photographiques en adoptant, par un vote rassemblant tous les courants politiques, l'article 10 quater du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Les organisations du secteur des arts visuels saluent le courage des sénateurs et leur exprime ici leur profonde gratitude.

Nous déplorons toutefois que ce vote n'ait à nouveau pas reçu le soutien de la Ministre de la Culture et de la Communication, alléguant des contrariétés au droit européen.

Aucune analyse juridique ne vient étayer ces prétendus obstacles juridiques avancés de lecture en lecture. La vérité est qu'ils n'existent pas. Les moteurs de recherche d'images n'ont rien à voir, dans leur modèle de fonctionnement et dans leur régime juridique, avec les plateformes de partage alimentées par les utilisateurs, ni même avec les autres catégories de moteurs de recherche : les travaux commandés par le ministère de la culture au Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) en attestent tous !

Si l'inertie du gouvernement sur ce sujet s'explique sans doute par la volonté de ne pas perturber des négociations en cours sur d'autres terrains, cela ne peut justifier qu'on leur sacrifie le sort des auteurs des arts visuels.

Le secteur sinistré des arts visuels ne peut s'offrir le luxe de l'attente. Les travaux européens invoqués par la ministre ne déboucheront sur aucune mesure concrète en France avant 5 ans, 7 ans peut-être. D'ici là, combien de photographes auront dû renoncer à leur activité, combien d'agences photographiques de plus auront mis la clé sous la porte, combien de plasticiens, de graphistes, d'illustrateurs, etc. auront vu leurs revenus continuer d'être confisqués par les géants de

l'internet ?

Le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine offre une opportunité historique d'agir en faveur des auteurs des arts visuels et agences photographiques, constamment délaissées par les pouvoirs publics.

Nous en appelons au courage et à l'indépendance des parlementaires appelés à siéger en commission mixte paritaire pour que ce dispositif essentiel au secteur des arts visuels puisse être définitivement consacré en droit français et servir de modèle dans le cadre des travaux européens à venir.

[Lire le Communiqué](#) [1]

Contact presse :

Coralie de La Martinière - +33 (0)1 73 79 56 41 - coralie.delamartiniere@adagp.fr [2]

Sébastien Cornuau
Association des auteurs de
bande-dessinée (adaBD)

François Caspar
Alliance française des designers (AFD)

Denis Gravouilh
CGT Spectacle

Mete Zihnioglu
Fédération Nationale des Agences de
Presse Photos et Informations (FNAPPI)

Rémy Aron
Maison des artistes (siège social - association)

Christophe Mansier
Syndicat des agences de presse
photographiques d'information et de reportage
(SAPHIR)

Jean-Marc Bourgeois
Syndicat Solidarité Maison des Artistes (SMdA
Cfdt)

Guillaume Lanneau
Syndicat national des Artistes Plasticiens CGT
(SNAPcgt)

Marie-Anne Ferry-Fall
Société des auteurs dans les arts
graphiques et plastiques (ADAGP)

Christophe Le François
Comité des Artistes-Auteurs
Plasticiens (CAAP)

Carole Trébor
Charte des auteurs et des illustrateurs
jeunesse

Pascal Pesez
Fédération des réseaux et associations
d'artistes plasticiens (FRAAP)

Olivier Brillanceau
Société des auteurs des arts visuels et de
l'image fixe (SAIF)

Christian Vila
Syndicat des Écrivains de Langue Française
(SELF)

Emmanuel de Rengervé
Syndicat National des Auteurs et des
Compositeurs (SNAC)

Gilles Taquet
Syndicat National des Agences
Photographiques d'Illustration générale
(SNAPIG)

Romain Bourreau
Syndicat National des Photographes (SNP)

Pierre Denieuil
Union Nationale des Peintres Illustrateurs (UNPI)

Serge Deleu
Union des Photographes Professionnels (UPP)

Harut Yekmalyan
Syndicat National des Sculpteurs et
Plasticiens (SNSP)

Patrick Julien
Union Nationale des Syndicats Français
d'Architectes (UNSFA)

Jorge Alvarez
Union des Syndicats et Organisations
Professionnelles des Arts Visuels
USOPAV

[Retour à la liste des articles](#) [3]

Links

[1] http://www.adagp.fr/sites/default/files/cp_-_moteurs_de_recherche_dimages_-_le_senat_offre_aux_arts_visuels_une_opp_ortunite_historique.pdf

[2] <http://coralie.delamartiniere@adagp.fr>

[3] <https://www.adagp.fr/fr/actualites>